

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MEYNES



L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, ET LE DIX-HUIT JUIN À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane CASTAN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. David EYSSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Jacques VIGNAL

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	15	19

DATE DE LA CONVOCATION

13/06/2025

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

13/06/2025

Excusés ayant donné procuration :

M. Grégory ROMAN à Mme Morgane CASTAN
M. Bastien VALENTE à M. Fabrice FOURNIER
M. Alexandre SENERS à M. Jacques VIGNAL
Mme Fanette FESSY-PAQUET à Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Morgane CASTAN a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2025-027 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION PROJET SCOLAIRE

Madame Morgane CASTAN informe l'assemblée que l'équipe éducative des classes de cycle 2 (CP au CE2) et cycle 3 (CM1 et CM2) ont plusieurs projets de sorties scolaire pour lesquels l'association sportive scolaire de Meynes sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle visant à contribuer aux frais de transport qui sont onéreux.

Madame Morgane CASTAN précise que les parents, l'APE ainsi que l'association sportive scolaire de Meynes financeront en partie les coûts de ces projets.

Madame Morgane CASTAN propose, à ce titre, d'accorder :

Article 65748 : Subventions aux associations	Montant
Association sportive scolaire de Meynes	1 000 €
TOTAL	1 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

ACCEPTE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de **1 000 €** à l'Association sportive scolaire de Meynes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice FOURNIER

